

METROPOLE AIX - MARSEILLE - PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Département des Bouches-du-Rhône

Métropole Aix-Marseille-Provence

Convocation du 7 Mai 2019

Nombre de Membres en exercice : 23

Quorum : 12

Nombre de présents et représentés : 12

Affichage du compte rendu intégral

en date du 16 Mai 2019

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 14 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf le 14 du mois de Mai à 17 Heures 30 le CONSEIL DE TERRITOIRE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gaby CHARROUX**, Président de séance.

N°2019-017

Attribution d'une subvention spécifique à l'Association Française du Cinéma Indépendant (A.F.C.I.) au titre de l'exercice 2019 - Approbation de la convention

Etaient présents

Mme Béatrice **ALIPHAT**, M. Gaby **CHARROUX**, Mme Sophie **DEGIOANNI**, M. Marc **DEPAGNE**, M. Stéphane **DIDERO**, Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI**, M. René **GIORGETTI**, M. Jean-Pierre **MUTERO**, Mme Virginie **PEPE**, Mme Rose-Marie **QUAGLIATA**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**, Mme Evelyne **SANTORU-JOLY**

Excusés avec pouvoir

M. Henri **CAMBESSÉDÈS** - Pouvoir donné à M. Gaby **CHARROUX**
Mme Françoise **EYNAUD** - Pouvoir donné à M. Florian **SALAZAR-MARTIN**
Mme Eliane **ISIDORE** - Pouvoir donné à Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI**
Mme Béatrice **GIOVANELLI** - Pouvoir donné à M. René **GIORGETTI**
Mme Nathalie **LEFEBVRE** - Pouvoir donné à Mme Evelyne **SANTORU-JOLY**
M. Jean-Jacques **LUCCHINI** - Pouvoir donné à M. Marc **DEPAGNE**
M. Robert **OLIVE** - Pouvoir donné à Mme Sophie **DEGIOANNI**

Excusés sans pouvoir

M. Jean-Luc **DI MARIA** - M. Stéphane **DELAHAYE** - M. Emmanuel **FOUQUART** - Mme Régine **PERACCHIA**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales
Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI** a été désignée **secrétaire de séance**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans l'objectif de favoriser la diversification et le renforcement du tissu économique du Pays de Martigues et ainsi, de contribuer activement à la création d'emplois, notre Territoire s'est engagé dans le soutien au développement de la filière industrielle du cinéma, de l'audiovisuel et des nouveaux médias. Le développement de cette filière sur le Pays de Martigues s'inscrit dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ainsi que dans l'agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le bilan des tournages effectués sur le Pays de Martigues confirme l'attractivité grandissante du territoire avec un nombre de tournages en forte croissance (34 en 2015, 103 en 2018) et un impact significatif sur l'économie locale et l'emploi. Ainsi en 2018, pour 103 tournages, les retombées économiques sur le Pays de Martigues sont estimées à 3 millions d'euros.

A l'échelle du Pays de Martigues, cette nouvelle filière s'appuie déjà sur des outils structurants, avec un complexe de tournage en studios, un plateau de tournage en décors naturels, une école supérieure du cinéma et de l'audiovisuel, un pôle scénaristique, une académie de cascade et un tissu actif de TPE/PME spécialisées dans les métiers de l'image et du son.

Pour soutenir le déploiement de cette filière, le Pays de Martigues a également mis en place des outils dédiés : le service cinéma et audiovisuel afin d'accueillir, informer et aider les porteurs de projets, la plateforme cinéma et audiovisuel, pour mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs de la filière, leur permettant ainsi de participer à son développement. De plus, le territoire accueille de nombreux festivals et événements tels que le festival Regard de femme, le festival du film documentaire du mouvement social et de la mémoire ouvrière « Le vent se lève », Le meilleur de la Quinzaine des réalisateurs, Zones portuaires – Rencontres Internationales Cinéma et Villes Portuaires ou encore en 2018, la première édition du festival du film de science-fiction.

L'association A.F.C.I., association loi 1901, organise la 4^{ème} édition du festival international SMR13 qui a pour objet de promouvoir le cinéma indépendant par la diffusion de films de tous genres, réalisés avec des budgets limités. Il permet ainsi de mettre en lumière une quarantaine de films sélectionnés parmi plusieurs centaines au niveau international grâce à l'utilisation de plateformes de sélection en ligne. Au-delà des projections, tous les films sont mis en compétition pour remporter un prix dans une des catégories, court ou long métrage (meilleur film, meilleur réalisateur, meilleur acteur, meilleure actrice, meilleure image, meilleure musique, meilleur documentaire, prix du public et prix du jury). Le jury est constitué de professionnels du cinéma issus de l'association, d'invités professionnels français et étrangers et d'un étudiant en école d'art ou de cinéma.

En 2019, ce festival, se déroulera à Saint Mitre les Remparts, sur 4 jours, au lieu de 3 pour les éditions précédentes. Cette journée supplémentaire sera dédiée à la pédagogie dans le cadre de master classes sur les métiers du cinéma, animées par des professionnels. Tout au long des 3 autres journées, des échanges culturels avec les équipes des films, les membres du jury et le public sont organisés au cours de rencontres et de discussions autour des projections. Ce festival crée une dynamique importante, avec la présence d'amateurs et de professionnels du cinéma du monde entier, venus soutenir leurs films.

L'A.F.C.I. est aujourd'hui un acteur qui contribue au développement de la filière et à l'attractivité du territoire. En effet, ce festival propose un contenu original et complémentaire de l'offre des festivals déjà organisés sur le territoire et donne l'opportunité à des équipes de tournage et des sociétés de production internationales de venir visiter le Pays de Martigues, terre de tournages et de création.

Cet évènement valorise la filière auprès de la population avec la participation active des professionnels et des acteurs économiques. Il renforce l'attractivité du territoire, en attirant de nouveaux professionnels susceptibles de tourner sur le territoire et d'y installer leur activité. Cet ancrage territorial participe à la création d'activités et d'emplois.

Il est précisé que les modalités de versement de cette subvention se feront conformément au Règlement budgétaire et Financier approuvé par délibération n°HN-021-049/16/CM en date du 7 avril 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 157-28/04/16/CM en date du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au conseil de Territoire de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM en date du 7 Avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et financier ;
- La délibération n°FAG 002-542/16/CM en date du 30 juin 2016 relative à l'octroi de subventions aux associations par les Conseils de Territoire ;
- La présentation en Commission en charge du suivi et de la cohérence des subventions accordées aux associations ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le rôle de l'Association Française du Cinéma Indépendant est important pour valoriser la filière cinéma et audiovisuel, source de retombées économiques conséquentes pour notre Territoire ;
- Que l'Association Française du Cinéma Indépendant participe à la création d'activités et d'emplois sur notre territoire ;

Délibère :

Article 1 :

Est attribuée une subvention spécifique d'un montant de 8 000 euros au titre de l'exercice 2019 à l'Association Française du Cinéma Indépendant qui sera versée conformément au règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n°HN 021-049/16/CM en date du 7 avril 2016.

Article 2 :

Est approuvée la convention définissant les conditions d'octroi de cette subvention.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence-Etat Spécial du Territoire du Pays de Martigues –S/Politique B370-Nature 65748-Fonction 62.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions et à signer tous documents et actes concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Le Président, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,*

SIGNATURE ELECTRONIQUE

**LE PRESIDENT,
GABY CHARROUX**